



Informations

- ★ Bâtiment agricole recevant des animaux

Prescriptions

- Ripisylves à protéger
- Haies à protéger
- ▤ Espace vert à protéger
- ▨ Emplacement réservé (voir tableau)
- P1 Constructions patrimoniales et n° de référence
- C1 Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination et n° de référence
- Zones humides (CEN)

Définition des zones

- UA : zone urbaine centrale mixte, lieu privilégié du développement et de la diversification de l'habitat.
- UBa : zone urbaine à vocation principale d'habitat et de densité modérée, éloignée de la zone centrale
- UBb : zone urbaine à vocation d'habitat de limitation de la densité. L'indice 'n' indique les secteurs en assainissement individuel.
- UE : zone d'équipements sportifs et culturels
- UI : zone d'activités économiques
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole de qualité paysagère
- Ape : zone agricole dans le périmètre de protection éloigné du captage du Mourelet
- N : zone naturelle à préserver
- Ns : Espace Naturel sensible (ENS) de La Salette
- Np : zone naturelle de qualité paysagère

PLAN LOCAL D'URBANISME

BELLEGARDE - POUSSIEU - 38

PROJET DE ZONAGE COMMUNE

Echelle 1/5000

mise à jour 23 mai 2017